

2019

2019

2019

2019

Rapport Annuel





Sommaire

Conseil d'administration	3
Message du Président-Directeur Général	4
Message du Président du conseil d'administration	5
À propos de l'AGRP	6
Aperçu des produits	7
Célébrons 25 ans de recyclage	10
Faits saillants de 2019	11
Programmes	12
Colombie-Britannique Peinture & RDD	13
Colombie-Britannique Lampes	15
Colombie-Britannique Alarmes	17
Saskatchewan Peinture	18
Manitoba Peinture, RDD, Lampes	19
Ontario Peinture	22
Ontario Pesticides, Solvants, et Fertilisants (PSF)	24
Québec Recycfluo	26
Île-du-Prince-Édouard Peinture	27
Île-du-Prince-Édouard Lampes	28
Nouveau-Brunswick Peinture	29
Nouvelle-Écosse Peinture	30
Terre-Neuve-et-Labrador Peinture	31
États financiers	32

Conseil d'administration

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent Rea – PPG Canada Inc. | Peinture

VICE-PRÉSIDENT

Jeffrey Cattanach – The Home Depot | Détaillant

SECRÉTAIRE

Jason Bernard – The Sherwin-Williams Company | Peinture

Darrin Noble – Home Hardware | Peinture

Richard Tremblay – Benjamin Moore & Co. | Peinture

Wayne Edwards – Electro-Federation | Lampes et alarmes

Dejan Lenasi – Signify Canada Ltd. | Lampes et alarmes

Jules Foisy Lapointe – Lowe's Canada | Détaillant

Karen Stephenson – Scotts Canada | Autres produits

David Chaulk – Cloverdale Paint | Autres produits

Steve Wolinsky – Rust-Oleum Canada | Autres produits



Message du Président Directeur Général

En 2019, nous avons souligné des événements marquants, comme le lancement de notre marque unifiée “Product Care Recycling” et la célébration du 25ⁱème anniversaire de notre premier programme de recyclage – Peinture Colombie-Britannique – lancé en 1994.

Nous avons également amorcé l’élargissement de notre programme d’éclairage au Manitoba afin d’inclure les lampes générées par les utilisateurs industriels, commerciaux et institutionnels, et la planification de mise en œuvre d’un programme de gestion des résidus domestiques dangereux en Saskatchewan.

Alors que l’AGRP gère depuis plusieurs années les “programmes de gérance de l’industrie” (PGI) ontariens de peinture, de pesticides, solvants et fertilisants, désormais, nous nous préparons à devenir, pour ces produits, un “PRO” (organisation de responsabilité des producteurs) dans le cadre du nouveau modèle réglementaire provincial de “responsabilité individuelle des producteurs”; règlement qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Nous travaillons, parallèlement, au lancement d’un programme de recyclage des produits d’éclairage en Ontario, prévu pour le 1^{er} janvier 2021. Dix ans se sont écoulés depuis le lancement de notre premier programme de recyclage de produits d’éclairage en Colombie-Britannique, suivi par les programmes du Québec (RecycFluo), du

Manitoba et de l’Île-du-Prince-Édouard. Cette décennie d’expérience, couronnée par la mise en place du programme provisoire de recyclage des produits d’éclairage en Ontario en 2015/2016, nous place en excellente position pour gérer ce nouveau programme avec succès.

Comme toujours, l’AGRP continuera de collaborer avec les parties prenantes et les législateurs afin d’identifier les meilleures façons de servir les consommateurs, d’assurer la conformité réglementaire de ces membres et de protéger l’environnement.

Face à l’évolution constante de l’industrie de gestion des déchets spéciaux, l’AGRP entend poursuivre son objectif de détournement des produits gérés des sites d’enfouissement et des réseaux fluviaux, veillant à ce qu’ils soient gérés de manière responsable et efficace en fin de vie utile.

En terminant, je voudrais tout particulièrement remercier les employés, le conseil d’administration, les membres ainsi que les parties prenantes de l’AGRP qui contribuent au succès de notre organisation.

Sincèrement,

Mark Kurschner,
Président



Message du Président du conseil d'administration

En tant que nouveau président du conseil d'administration de l'Association de Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP), je suis honoré de me voir confier cette très importante responsabilité.

Avant tout, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier Darrin Noble pour son engagement, ses conseils et son leadership en tant que président du conseil d'administration de l'AGRP de 2015-2019, et pour son rôle continu en tant que membre du conseil depuis 2009. L'AGRP a grandement bénéficié de sa vaste expérience dans les secteurs de la fabrication et de la vente au détail ainsi qu'en gestion et gouvernance. Je me sens très privilégié d'assumer le rôle de président d'une organisation engagée dans la gestion responsable des produits et la protection de l'environnement, tout en aidant les membres de notre industrie à respecter leurs obligations réglementaires.

L'année dernière a été une année passionnante puisque 2019 a marqué le 25^e anniversaire de lancement du premier programme mondial de gestion de peinture en Colombie-Britannique (1994) par l'AGRP. Depuis, l'association a continué à faire preuve de leadership dans la gestion des déchets spéciaux, et gère actuellement 16 programmes à travers le Canada et les États-Unis dans quatre catégories de produits : la peinture, les résidus domestiques dangereux, les produits d'éclairage, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Et, les prochaines années seront tout sauf normales alors que nous élargirons notre programme d'éclairage au Manitoba, que nous implanterons un programme de gestion des résidus domestiques dangereux en Saskatchewan et que nous nous préparons à la fois à l'introduction des produits d'éclairage et à la transition de nos programmes existants vers le nouveau modèle réglementaire de l'Ontario. Je peux affirmer, avec la plus grande confiance, que l'AGRP est prête à embrasser ces changements avec le même engagement et la même détermination dont nous avons fait preuve au cours du dernier quart de siècle.

Je me réjouis de travailler aux côtés de Darrin Noble et de l'ensemble de notre conseil d'administration, ainsi que de nos employés dévoués, nos membres adhérents et nos collaborateurs, alors que nous envisageons les 25 prochaines années de l'AGRP comme précurseur de l'industrie de gestion des produits.

Sincèrement,

Vince Rea
Président du conseil d'administration
(nommé le 18 juin 2019)

À propos de l'AGRP

Vision

Notre vision est d'établir l'AGRP comme chef de file dans le développement et la gestion de solutions d'intendance innovantes.

Mission

Notre mission est de proposer à nos membres des solutions d'intendance des produits qui sont efficaces et efficaces, tout en protégeant l'environnement, nos consommateurs et nos employés.

Valeurs

Engagement environnemental
Orientation et service aux membres
Amélioration continue
Transparence
Collaboration
Responsabilité

Aperçu des produits

Peinture

L'AGRP a débuté avec la gestion du programme de recyclage de peinture en Colombie-Britannique en 1994 et a, par la suite, développé des programmes dans sept autres provinces : la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Les programmes de peinture de l'AGRP permettent aux Canadiens de disposer de leurs restes de peinture et d'assurer que ceux-ci soient gérés de manière responsable sur le plan environnemental.

Les produits de peinture peuvent être rapportés dans plus de 1000 points de dépôt permanents dans huit provinces. Selon la province, le système de collecte peut comprendre des installations municipales, des centres de recyclage privés, des dépôts de bouteilles, des points de vente, des détaillants et des organismes de recyclage sans but lucratif. La collecte est complétée par des centaines d'événements de collecte d'un jour, ainsi que par un service de ramassage pour les volumes plus importants.

Une fois collectée, la peinture est triée par type, couleur et qualité. La peinture de qualité supérieure est offerte au public gratuitement dans le cadre du programme « PaintShare » décrit ci-après. La peinture au latex de qualité supérieure est retraitée pour ensuite être vendue en tant que peinture recyclée. La peinture au latex de qualité inférieure est utilisée pour la récupération d'énergie en tant qu'additif au ciment ou au béton ou est enfouie de façon sécuritaire. La peinture alkyde est retraitée et revendue comme peinture recyclée ou utilisée pour la récupération d'énergie. Ces pratiques garantissent que la peinture en fin de vie est gérée dans une optique environnementale, en la détournant des sites d'enfouissement et des cours d'eau du Canada.

En 2019, l'AGRP a récupéré 10,3 million litres de peinture, soit l'équivalent de 1,4 seconde de débit d'eau dans le fleuve Saint-Laurent.



PaintShare

Le programme « PaintShare » de l'AGRP a été lancé en Colombie-Britannique il y a plus de 10 ans. Il offre la possibilité au public et aux organismes sans but lucratif d'obtenir des restes de peinture pouvant être utilisés dans les maisons, les immeubles, par des artistes, des groupes théâtraux et des programmes anti-graffitis. La peinture peut être ramassée gratuitement dans plus de 250 points de dépôt permanents répartis dans huit provinces.



Résidus domestiques dangereux



L'AGRP a commencé à gérer un programme d'intendance pour les résidus domestiques dangereux (RDD) en Colombie-Britannique en 1998 et a depuis développé des programmes au Manitoba et en Ontario. La catégorie des RDD englobe une vaste gamme de produits, notamment les solvants et les liquides inflammables, l'essence, les pesticides, les fertilisants, les produits toxiques, les produits corrosifs et autres produits physiquement dangereux. Les produits RDD gérés par l'AGRP varient selon la province. Pour obtenir la liste des produits acceptés dans chaque province, veuillez consulter la section consacrée au programme dans le présent rapport.

Les programmes RDD de l'AGRP assurent une gestion responsable des produits en fin de vie utile, réduisant la pollution des sites d'enfouissement et leurs impacts négatifs sur l'environnement. Les méthodes de gestion de ces produits sont expliquées dans leurs sections respectives.

Selon la province, la collecte des RDD provient des institutions municipales, des dépôts de bouteilles, des entreprises privées et des organismes de recyclage. Les produits RDD peuvent être déposés dans plus de 300 points de dépôt permanents dans toutes les provinces participantes, ainsi que lors de centaines d'événements de collecte d'une journée.

Lampes



L'AGRP a amorcé le recyclage des ampoules en Colombie-Britannique en 2010 et a ensuite développé des programmes au Manitoba, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. En 2012, le programme de la Colombie-Britannique s'est étendu pour inclure toutes les technologies de lampes et tous les types de luminaires. Le tableau suivant détaille les types de lampes et luminaires gérés par chaque programme de l'AGRP.

Les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes utilisent une technologie comprenant du phosphore et du mercure. L'AGRP offre une gestion responsable du mercure et des autres matériaux utilisés dans la fabrication des lampes.

En plus d'offrir un réseau de plus de 1 300 points de dépôt permanents dans quatre provinces – incluant les points de dépôt municipaux, les sites de collecte privés et les points de dépôt détaillants – les programmes offrent également un service de ramassage gratuit pour les quantités importantes de lampes.

En 2019, l'AGRP a détourné plus de 11,6 millions d'ampoules des sites d'enfouissement, de quoi éclairer à peu près tous les foyers de Winnipeg au Manitoba et de Victoria en Colombie-Britannique.

Types de produits inclus par province:

	C.-B. (Tous les secteurs)	MB (Tous les secteurs*)	QC (Tous les secteurs)	Î.-P.-É. (Tous les secteurs)
Tubes fluorescents	✓	✓	✓	✓
Lampes fluocompactes (LFC) / lampes à vis à induction	✓	✓	✓	✓
Lampes à décharge à haute intensité (DHI)	✓		✓	✓
Diodes électroluminescentes (DEL)	✓			✓
Lampes incandescentes / Halogènes	✓			✓
Ampoules miniatures	✓			✓
Luminaires et autres produits	✓			
Ballasts	✓			

*Expansion du programme aux lampes ICI en Janvier 2020

Alarmes

Lancé en octobre 2011, le programme de recyclage des alarmes de la Colombie-Britannique accepte les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone à usage résidentiel.

Les détecteurs de fumée utilisent une technologie soit photovoltaïque, soit à ionisation. Le capteur photoélectrique détecte le changement de niveau de lumière causé par la fumée. La technologie à ionisation utilise une petite quantité de matière radioactive pour détecter la fumée.

L'élément radioactif utilisé dans les détecteurs de fumée à ionisation est retiré et géré par un système d'entreposage à long terme. Les restes des détecteurs de fumée ou de monoxyde de carbone sont traités pour récupérer les plastiques et les métaux.

Le réseau de collecte, toujours en expansion, comprend des organismes sans but lucratif, des détaillants, des administrations locales, des services d'incendie, des dépôts de bouteilles et des entreprises de recyclage privées.

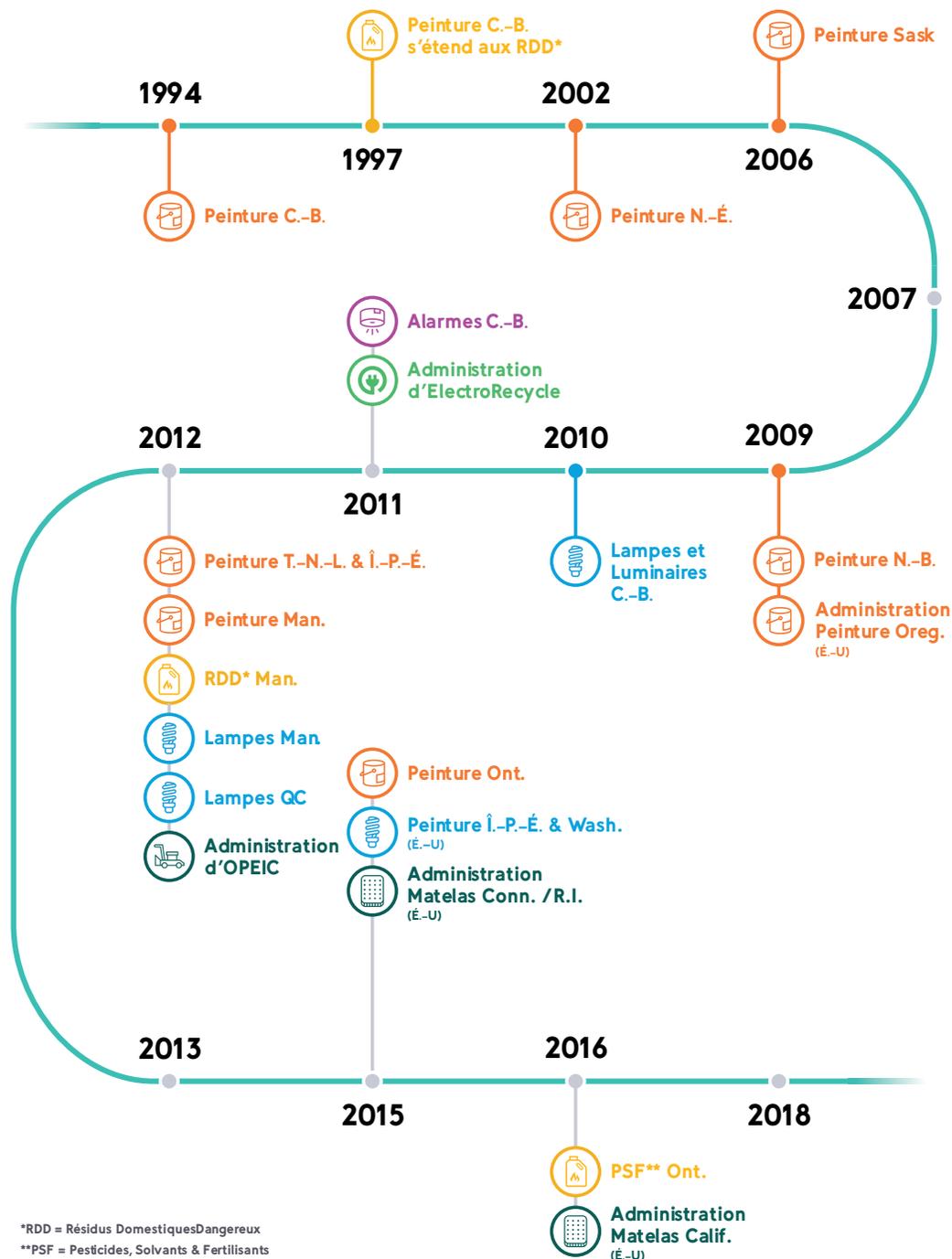
Le succès du programme est notamment attribuable au soutien indéfectible de la communauté locale, en particulier des organisations de prévention des incendies, des distributeurs d'électricité, des institutions publiques et des administrations municipales.

En 2019, le programme a détourné plus de 107 000 alarmes des sites d'enfouissement de la Colombie-Britannique, ce qui équivaut à 179 fois la hauteur du plus grand arbre du Canada.



Célébrons 25 ans de recyclage

Cette année marque le 25^{ème} anniversaire de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits, quel long chemin parcouru depuis notre premier programme de recyclage de peinture en Colombie-Britannique ! Ci-dessous, le résumé de notre parcours de recyclage :



*RDD = Résidus Domestiques Dangereux
 **PSF = Pesticides, Solvants & Fertilisants

Faits saillants de 2019

Vue d'ensemble



13 programmes
9 provinces
4 groupes de produits



665 obligations
environnementales remplies
au nom des membres



**Lancement de la
nouvelle marque**

Accessibilité et statistiques de collecte



>2 700 points de
dépôt au Canada
460 événements de
collecte d'une journée



~10,3M
litres de
peinture



~11,6M
d'ampoules



~107k
détecteurs de
fumée

Nous avons recyclé:

Connaissance des programmes



+6,3M d'impressions
d'audience réalisées à
travers le Canada
160% d'augmentation de
couverture médiatique
par rapport à 2018



58% d'augmentation
du trafic web par
rapport à 2018
+6,2M d'impressions via
les médias sociaux

Programmes

Termes utiles:

Le taux de récupération est un indicateur de la performance d'un programme, qui compare la quantité de produits collectés à la quantité de produits vendus.

Le taux de récupération pour les programmes de peinture est basé sur le volume liquide de produits vendus et collectés, sauf en Ontario, qui utilise plutôt le poids total de produits vendus et collectés, incluant le contenant de peinture.

Au Québec, le taux de récupération des lampes compare la quantité de lampes collectées de l'année en cours à la quantité de lampes vendues lors d'une année de référence antérieure.

Colombie-Britannique Peinture & Résidus domestiques dangereux

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)
- Pesticides à usage domestique
- Liquides inflammables et aérosols
- Essence

COLLECTE

222	Sites de recyclage
2	Événements de collecte
2 930 000L	Peinture
23 400L	Pesticides
147 000L	Liquides inflammables & essence

TAUX DE RÉCUPÉRATION

9,7%	Peinture
18,1%	Pesticides
5,3%	Liquides inflammables & essence

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

76%	Peinture (2019)
68%	RDD (2019)

ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	8 733 235 \$
Dépenses du programme	
Traitement	3 692 638
Collecte	1 575 719
Transport	1 256 481
Administration	1 161 376
Communication	115 631
Total des dépenses	7 801 845 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	931 390 \$

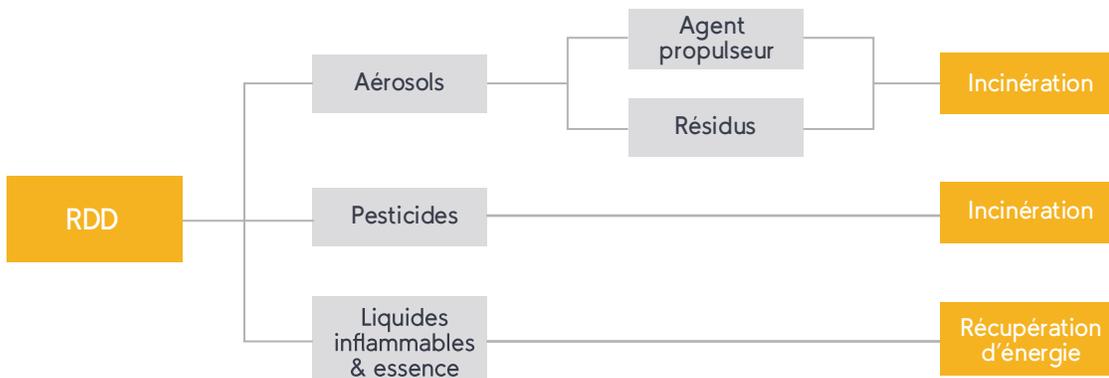
GESTION DES PRODUITS

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification & enfouissement
Peintures à base d'eau	2,1%	93,8%	6,3%	-	-
Peintures à l'huile	-	-	100%	-	-
Liquides inflammables & essence	-	-	100%	-	-
Pesticides	-	-	-	100%	-

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DES RDD



Colombie-Britannique Lampes

PRODUITS ACCEPTÉS

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures
- Luminaires et ballasts

COLLECTE

449	Sites de recyclage
14	Événements de collecte
7 242 000	Unités de lampes
7 500kg	Ballasts contenant des BPC
722t	Luminaires

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

69% (2019)

ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	5 476 221 \$
Dépenses du programme	
Traitement	3 103 070
Collecte	691 079
Transport	329 414
Administration	463 055
Communication	192 465
Total des dépenses	4 779 083 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	697 138 \$

DIAGRAMME DE LA GESTION DES PRODUITS D'ÉCLAIRAGE

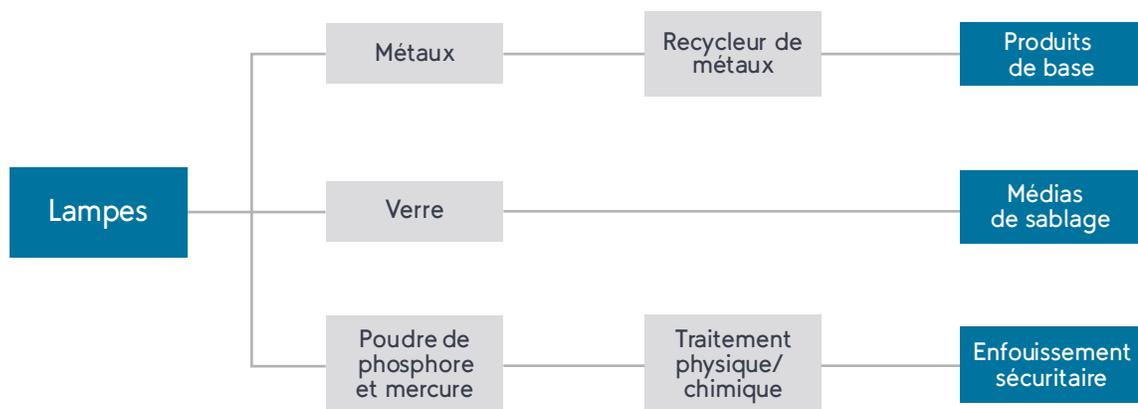
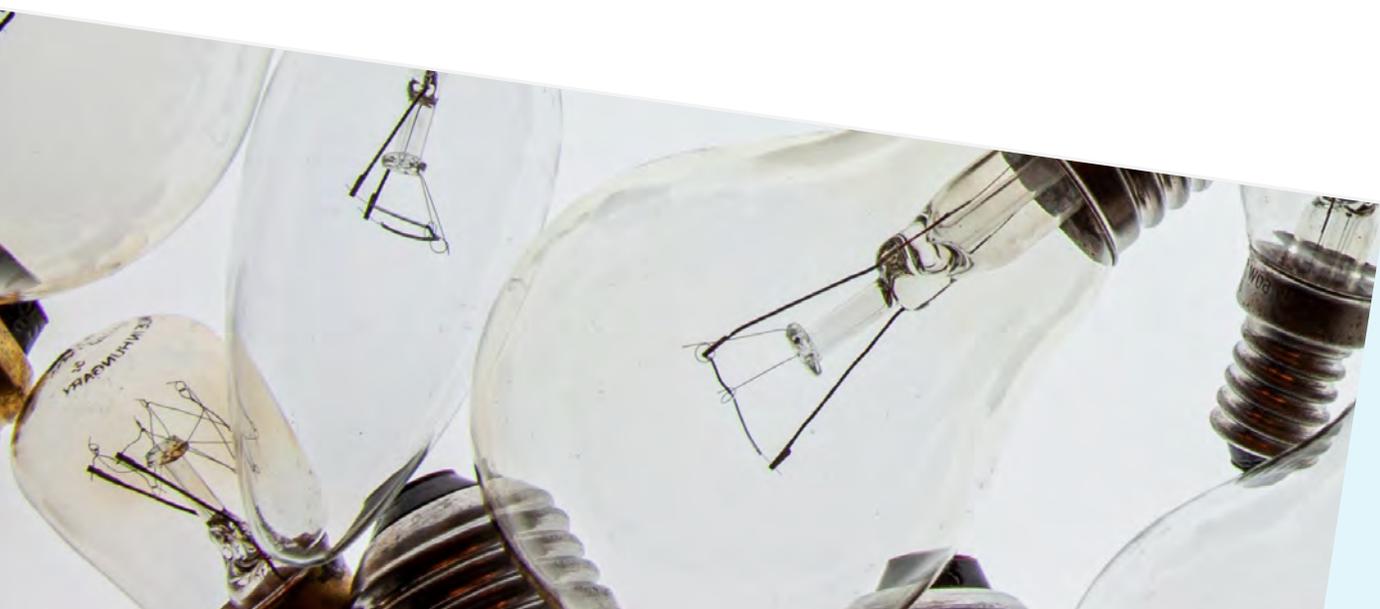
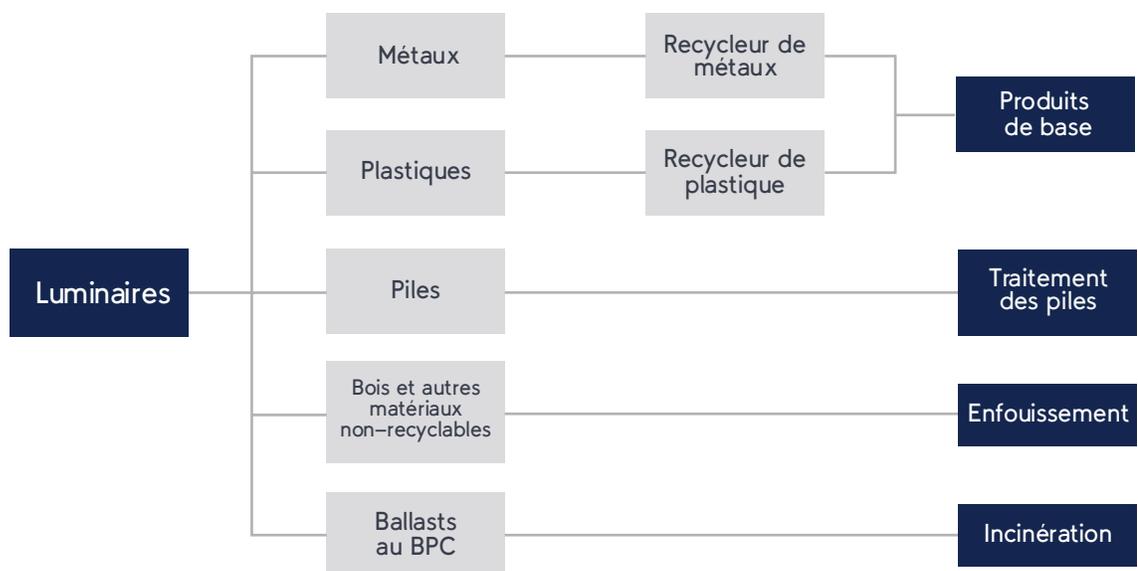


DIAGRAMME DE LA GESTION DES LUMINAIRES



Colombie-Britannique

Alarmes

PRODUITS ACCEPTÉS

- Les détecteurs de fumée destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/ULC-S531
- Les détecteurs de monoxyde de carbone (CO) destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/CSA 6.19

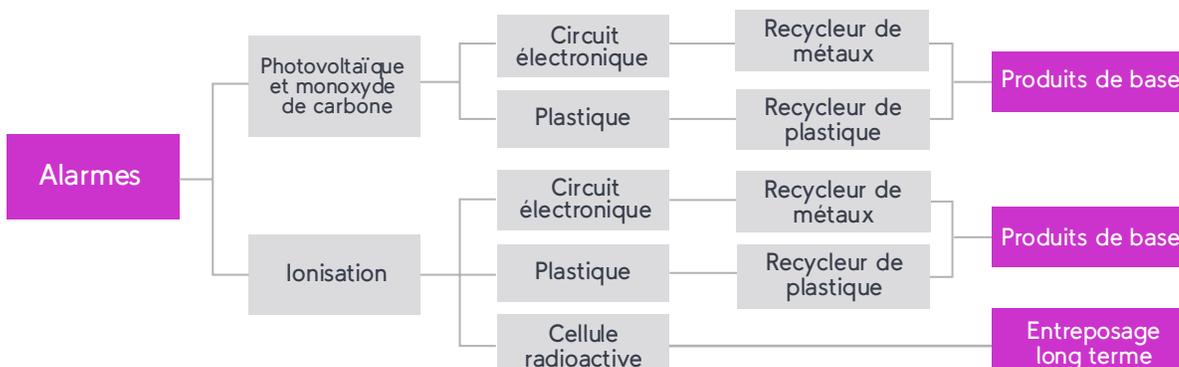
COLLECTE

207 Sites de recyclage
107 000 Unités d'alarmes

GESTION DES PRODUITS

	Recyclage	Entreposage long terme
Métaux	100%	-
Plastique	100%	-
Cellules radioactives	-	100%

DIAGRAMME DE LA GESTION DES DÉTECTEURS DE FUMÉE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	749 439 \$
Dépenses du programme	
Traitement	449 632
Collecte	67 458
Transport	58 325
Administration	59 592
Communication	46 602
Total des dépenses	681 609 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	67 830 \$

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

42% (2018)

Saskatchewan Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

- Revêtements architecturaux à base d'eau (latex), d'huile (alkyde) et de solvant, incluant les peintures et les teintures, intérieures et extérieures, teintées ou non-teintées

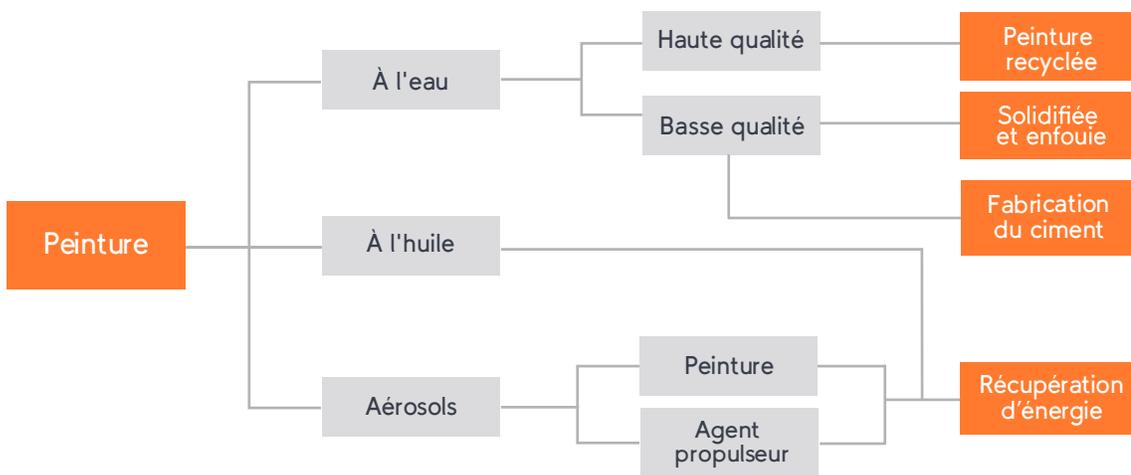
COLLECTE

- 87** Sites de recyclage
- 26** Événements de collecte
- 429 000L** Peinture

GESTION DES PRODUITS

- 19,2%** Réutilisation
- 42,2%** Recyclage
- 29,2%** Récupération d'énergie
- 0,1%** Incinération
- 9,3%** Solidification et enfouissement

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	1 107 621 \$
Dépenses du programme	
Traitement, Collecte, Transport	778 906
Administration	80 351
Communication	60 481
Total des dépenses	919 737 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	187 883 \$

TAUX DE RÉCUPÉRATION

8,0%

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

73% (2018)

Manitoba Peinture, Résidus Domestiques Dangereux & Lampes

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)
- Produits corrosifs
- Produits toxiques
- Produits physiquement dangereux
- Pesticides domestiques
- Tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

COLLECTE

113	Sites de recyclage
15	Événements de collecte
253 000L	Peinture
14 500L	Produits toxiques & pesticides
11 800L	Produits corrosifs
70 600L	Liquides inflammables & essence
14 300	Produits physiquement dangereux
191 000	Unités de lampes

TAUX DE RÉCUPÉRATION

4,1%	Peinture
4,7%	Produits toxiques
12,8%	Produits corrosifs
10,1%	Liquides inflammables & essence
7,2%	Unités de produits physiquement dangereux

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

60%	Peinture (2019)
58%	RDD (2019)

ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	1 163 363 \$
Dépenses du programme	
Traitement	550 753
Collecte	382 122
Transport	343 092
Administration	313 128
Communication	111 287
Total des dépenses	1 700 382 \$
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	(537 019) \$



GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE ET RDD

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Traitement physique/ chimique et enfouissement
Peintures à base d'eau	-	39,1%	-	-	60,9%
Peintures à l'huile	-	-	100%	-	-
Liquides inflammables & essence	-	-	100%	-	-
Pesticides	-	-	-	100%	-
Produits corrosifs	-	-	-	-	100%
Produits toxiques	-	-	100%	-	-
Produits physiquement dangereux	-	-	100%	-	-



DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE

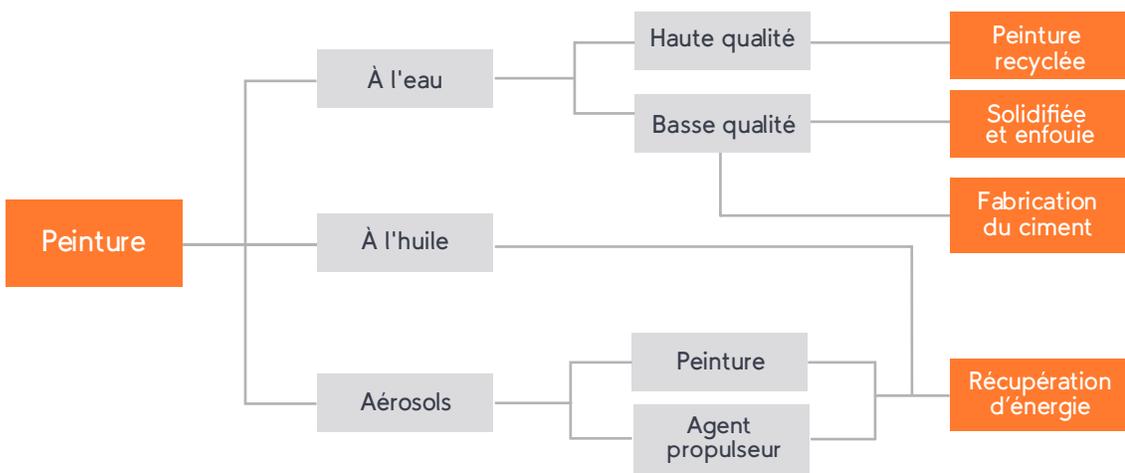


DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DES RDD

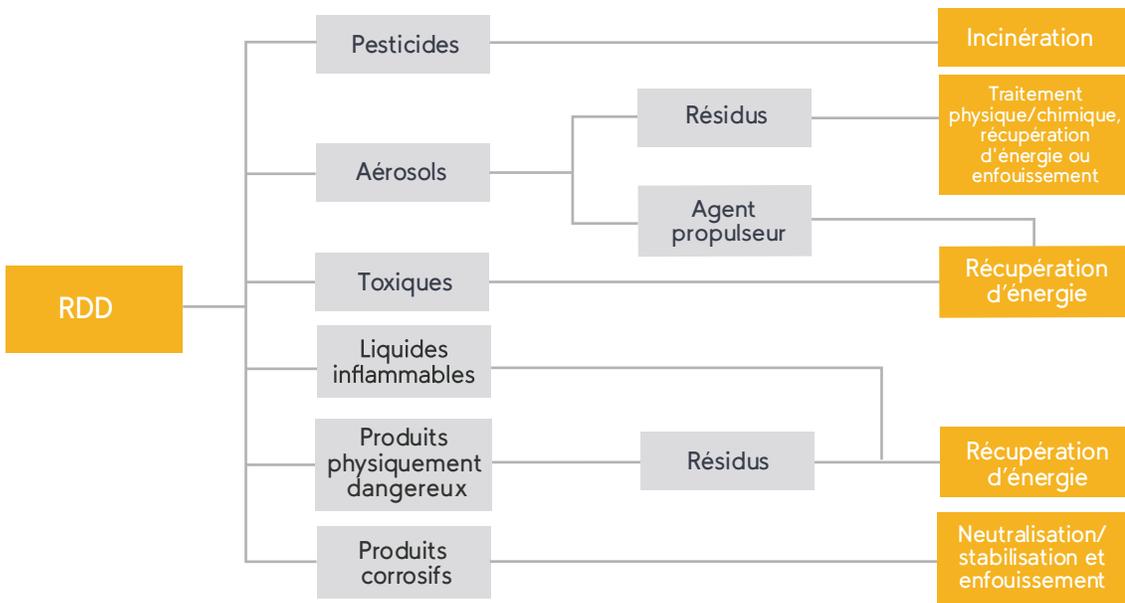
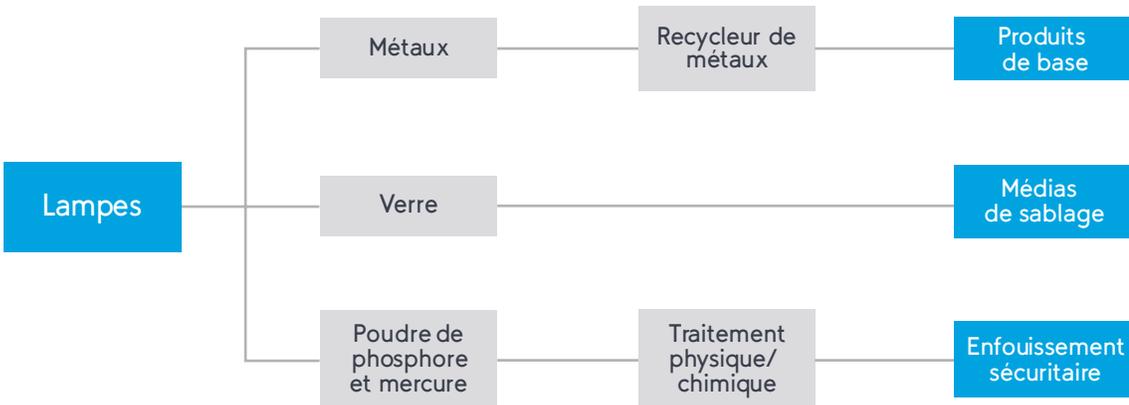


DIAGRAMME DE LA GESTION DES PRODUITS D'ÉCLAIRAGE



Ontario Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux, incluant les revêtements à base de goudron ou de bitume;
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)

COLLECTE

423 Sites de recyclages permanents
298 Événements de collecte
9 739t Peinture

TAUX DE RÉCUPÉRATION

11,4% Peinture

GESTION DES PRODUITS

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Solidification et enfouissement
Latex Paint	1%	67%	15%	22%
Alkyd Paint	–	22%	4%	–
Aerosols	–	22%	47%	–

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

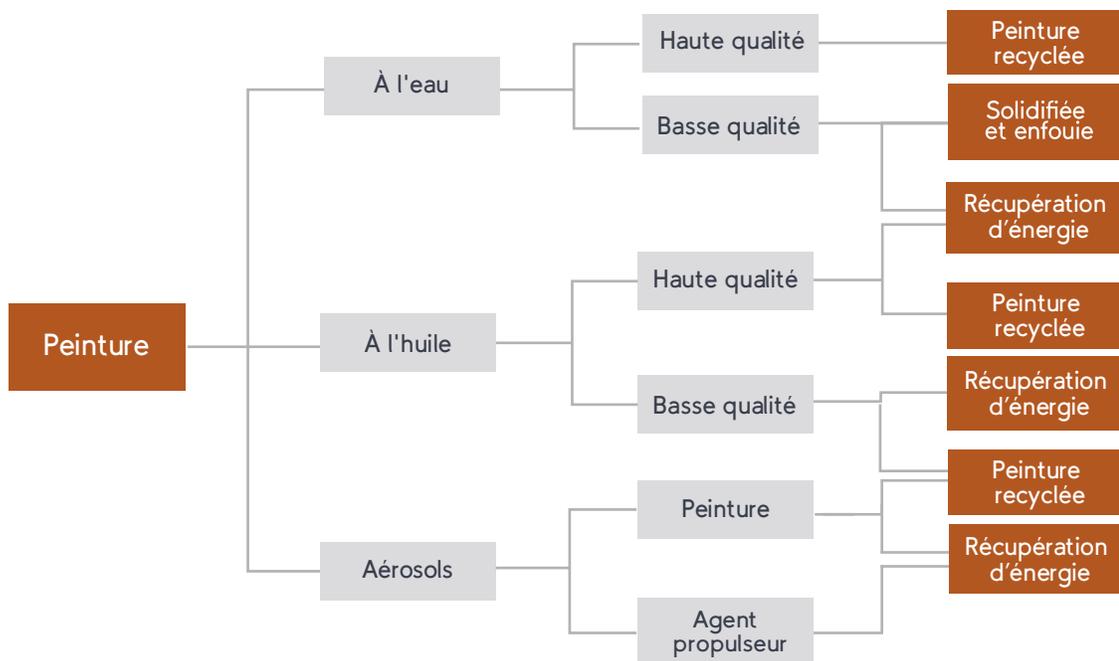
55% (2017)

ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	16 064 258 \$
Dépenses du programme	
Traitement	6 037 856
Collecte*	6 248 948
Transport	1 963 317
Administration	1 510 962
Communication	70 225
Réglementation	384 406
Total des dépenses	16 215 714 \$
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	(151 456) \$

Les états financiers incluent les dépenses des programmes de peinture, de revêtement, de pesticides, solvants et fertilisants.*Les collectes incluent les événements municipaux

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



Ontario Pesticides, Solvants, Fertilisants (PSF)

PRODUITS ACCEPTÉS

- Pesticides – Pesticides domestiques
- Solvants – correspond aux produits liquides destinés à dissoudre ou à diluer une substance compatible
- Fertilisants – correspond aux produits emballés réglementés en vertu de la Loi sur les engrais

COLLECTE

- 98** Sites de recyclages permanents
- 298** Événements de collecte
- 220t** Pesticides
- 26t** Solvants
- 26t** Fertilisants

TAUX DE RÉCUPÉRATION

5,6%

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

52% (2017)

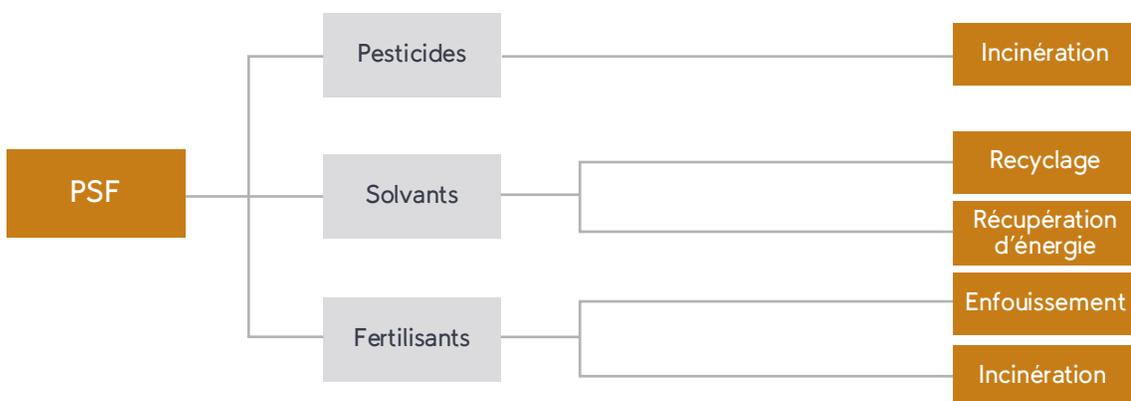
ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers pour le programme Ontario Peinture incluent les pesticides, solvants, et fertilisants (p. 23).

GESTION DES PRODUITS

	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification et enfouissement
Pesticides	3%	–	97%	–
Solvants	2%	98%	–	–
Fertilisants	–	–	24%	76%

DIAGRAMME DE LA GESTION DES PSF



Québec RecycFluo

PRODUITS ACCEPTÉS

- Toute lampe contenant du mercure
- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres

COLLECTE

891 Sites de recyclage
43 Événements de collecte
4 333 000 Unités de lampes

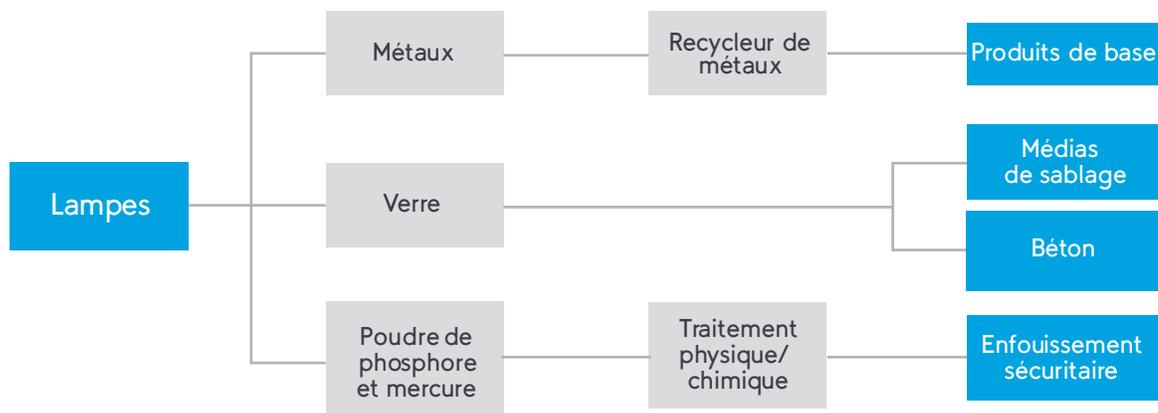
TAUX DE RÉCUPÉRATION

53% Tubes fluorescents
36% DHIs
8% LFCs

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

34% (2018)

DIAGRAMME DE LA GESTION DES PRODUITS D'ÉCLAIRAGE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	3 388 038 \$
Dépenses du programme	
Traitement	1 636 131
Collecte	390 571
Transport	846 703
Administration	406 969
Communication	221 357
Réglementation	(1 920 846)
Total des dépenses	1 580 885 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	1 807 153 \$

Île-du-Prince-Édouard Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)

COLLECTE

6 Sites de recyclage
77 900L Peinture

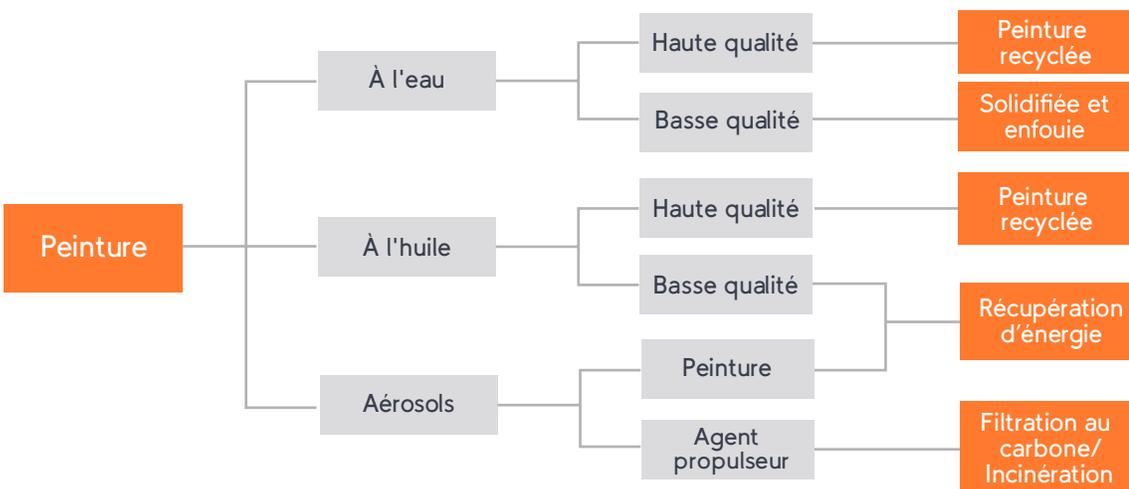
TAUX DE RÉCUPÉRATION

2,2%

GESTION DES PRODUITS

0,5% Réutilisation
75,3% Recyclage
52,2% Récupération d'énergie
19,0% Solidification et enfouissement

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	440 078 \$
Dépenses du programme	
Traitement, Collecte, Transport	328 363
Administration	22 403
Communication	12 097
Regulatory	10 275
Total des dépenses	373 138 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	66 940 \$

Les états financiers sont arrondis au millier près.

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

74% (2019)

Île-du-Prince-Édouard Lampes

PRODUITS ACCEPTÉS

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures

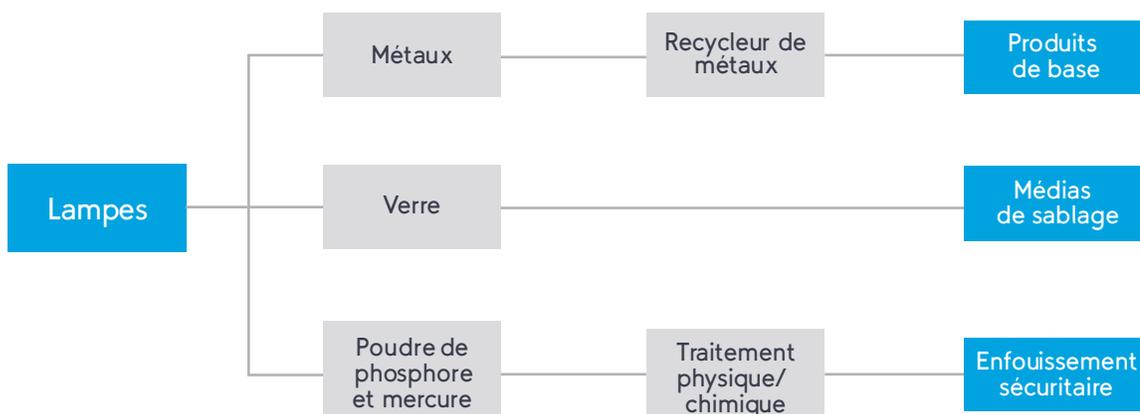
COLLECTE

7 Sites de recyclage
99 400 Unités de lampes

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

45% (2019)

DIAGRAMME DE LA GESTION DES PRODUITS D'ÉCLAIRAGE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	68 055 \$
Dépenses du programme	
Traitement, Collecte, Transport	61 874
Administration	10 338
Communication	4 859
Réglementation	5 000
Total des dépenses	82 071 \$
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	(14 017) \$

Les états financiers sont arrondis au millier près.

Nouveau-Brunswick Peinture

ACCEPTED PRODUCTS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)

COLLECTE

64 Sites de recyclage
56 Événements de collecte
300 000L Peinture

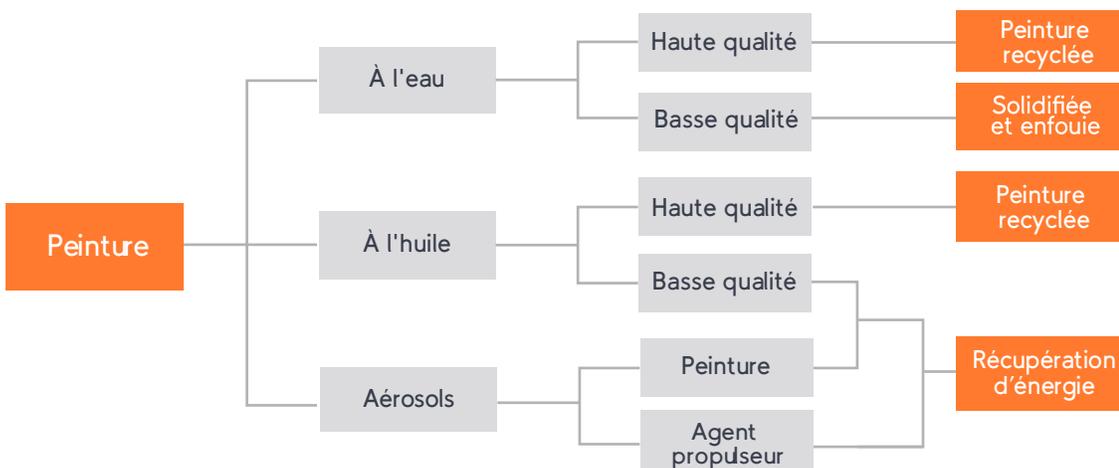
TAUX DE RÉCUPÉRATION

6,2%

GESTION DES PRODUITS

0,3% Réutilisation
78,1% Recyclage
2,3% Récupération d'énergie
19,3% Solidification et enfouissement

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



ÉTATS FINANCIERS

2019

Revenus	1 195 671 \$
Dépenses du programme	
Traitement	605 059
Collecte	113 495
Transport	177 922
Administration	111 212
Communication	48 578
Réglementation	20 789
Total des dépenses	1 077 055 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	118 616 \$

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

80% (2019)

Nouvelle-Écosse Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)

COLLECTE

99 Sites de recyclage
472 000L Peinture

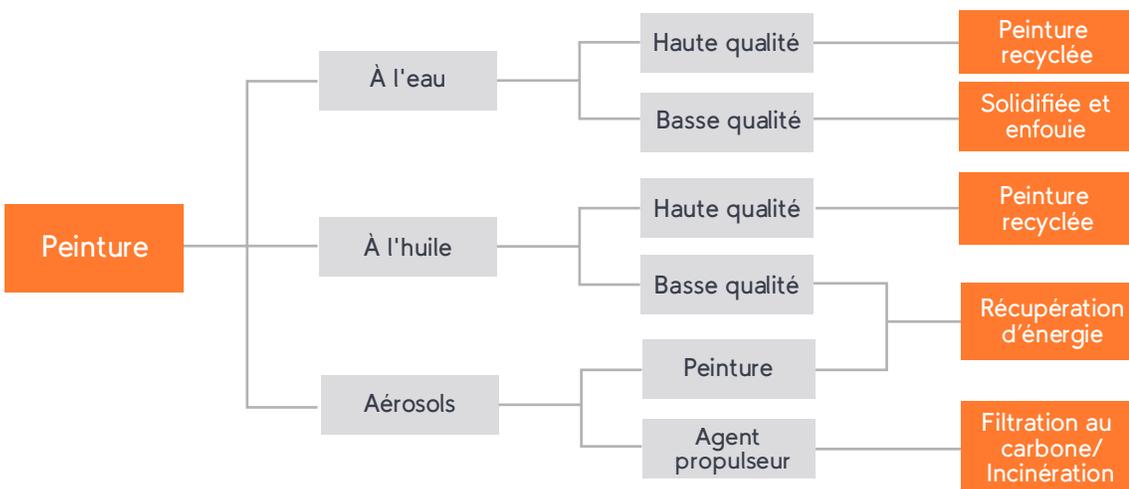
TAUX DE RÉCUPÉRATION

8,4%

GESTION DES PRODUITS

0,8% Réutilisation
72,2% Recyclage
19,3% Récupération d'énergie
7,7% Solidification et enfouissement

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	1 331 350 \$
Dépenses du programme	
Traitement	813 701
Collecte	172 259
Transport	106 618
Administration	170 730
Communication	30 780
Total des dépenses	1 294 088 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles	37 262 \$

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

80% (2019)

Terre-Neuve-et-Labrador

Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateur, industriel, automobile)

COLLECTE

60 Sites de recyclage
6 Événements de collecte
199 000L Peinture

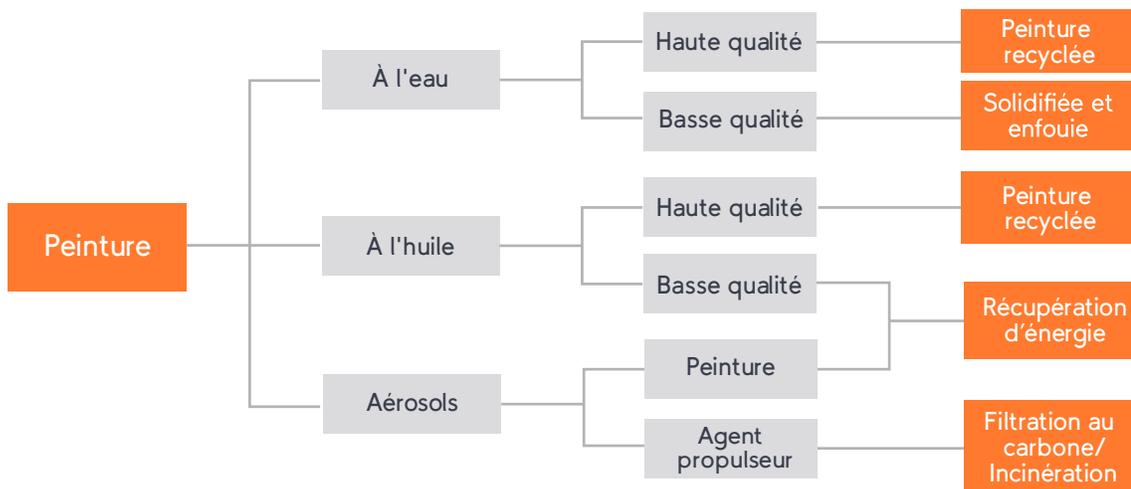
TAUX DE RÉCUPÉRATION

6,0%

GESTION DES PRODUITS

2,5% Réutilisation
76,6% Recyclage
1,5% Récupération d'énergie
19,4% Solidification et enfouissement

DIAGRAMME DE LA GESTION DES RÉSIDUS DE PEINTURE



ÉTATS FINANCIERS

	2019
Revenus	652 784 \$
Dépenses du programme	
Traitement	493 728
Collecte	62 419
Transport	280 394
Administration	91 600
Communication	77 057
Réglementation	31 654
Total des dépenses	1 036 852 \$
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	(384 068) \$

CONNAISSANCE DU PROGRAMME

67% (2019)

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 18



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe, Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
10 avril 2020

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2019

	2019	2018
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 145 675 \$	16 787 200 \$
Débiteurs	3 115 474	3 347 048
Frais payés d'avance et dépôts (note 8d)	1 906 291	228 146
	22 167 440	20 362 394
Prêts subventions (note 3)	395 765	451 786
Dépôts à terme (note 4)	14 545 880	14 252 670
Réserve – à la valeur du marché (note 5)	15 896 183	13 929 627
Immobilisations corporelles (note 6)	8 933 951	9 186 356
Actifs incorporels (note 7)	113 469	263 495
	62 052 688 \$	58 446 328 \$

Passif

Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 008 903 \$	6 845 011 \$

Engagements (note 8)

Avoir des membres

Non affectés	32 100 182 \$	28 221 839 \$
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	9 047 420	9 449 851
Réserve – affectation interne (note 5)	15 896 183	13 929 627
	57 043 785	51 601 317
	62 052 688 \$	58 446 328 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

 Administrateur

 Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Total 2019	Total 2018
Actif net – au début de l'exercice	28 221 839 \$	9 449 851 \$	13 929 627 \$	51 601 317 \$	46 769 143 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	6 017 753	(575 285)	-	5 442 468	4 832 174
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(172 854)	172 854	-	-	-
Transfert de la réserve	(1 966 556)	-	1 966 556	-	-
Actif net – à la fin de l'exercice	32 100 182 \$	9 047 420 \$	15 896 183 \$	57 043 785 \$	51 601 317 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	2018
Produits	41 748 412 \$	44 949 950 \$
Charges d'exploitation		
Opérations	35 298 468	35 969 708
Générales et d'administration	3 467 643	3 744 782
Communication générale	204 431	189 801
	38 970 542	39 904 291
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	2 777 870	5 045 659
Autres produits (charges)		
Revenus de placements	1 162 903	783 191
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	799 325	(1 484 237)
Revenus d'intérêts	697 712	487 958
Gain (perte) sur la vente de titres négociables	4 658	(397)
	2 664 598	(213 485)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5 442 468 \$	4 832 174 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	2018
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	5 442 468 \$	4 832 174 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain (perte) sur la vente de titres négociables	(4 658)	397
Ajustement de la réserve pour la valeur de marché	(799 325)	1 484 237
Amortissement	575 285	576 075
Prêts graciés	56 021	56 022
	5 269 791	6948 905
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	231 574	347 823
Frais payés d'avance et dépôts	(1 678 145)	328 740
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 836 108)	17 013
	1 987 112	7 642 481
Activités d'investissement		
Achat de dépôts à terme	(293 210)	(252 670)
Transfert à la réserve	(1 162 573)	(783 191)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(172 854)	(164 647)
	(1 628 637)	(1 200 508)
Activité de financement		
Octroi de prêts subventions	-	(94 920)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
	358 475	6 347 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	16 787 200	10 440 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	17 145 675 \$	16 787 200 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:		
Encaisse	15 458 973 \$	13 926 097 \$
Compte épargne	1 686 702	2 861 103
	17 145 675 \$	16 787 200 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

3. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subventions à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 8(b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 30 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	451 786 \$	412 888 \$
Avances de fonds de l'exercice	-	94 920
Prêts graciés au cours de l'exercice	(56 021)	(56 022)
	395 765 \$	451 786 \$

4. Dépôts à terme

Au 31 décembre 2019, l'Association détenait des dépôts à terme totalisant 14 545 800 \$ (14 252 670 \$ en 2018) échéant entre le 18 août 2020 et le 18 juillet 2021 et portant un intérêt de 1,75 % à 3,15 % par an.

5. Réserve

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autre les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 1 966 556 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve, celui-ci se constituait d'un gain non réalisé de 799 325 \$ au 31 décembre 2019 et des produits de placements réalisés et d'un gain de 1 167 561 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 701 443 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds non affecté, constituant une perte non réalisée de 1 484 237 \$ au 31 décembre 2018 et des produits de placements réalisés et d'une perte de 782 794 \$.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Net	2018 Net
Terrain	3 403 983 \$	-	3 403 983 \$	3 403 983 \$
Bâtiment	5 900 290	700 111	5 200 179	5 436 190
Équipement d'entrepôts	2 257 467	1 929 544	327 923	340 586
Équipements de bureau	5 551	4 163	1 388	4 163
Améliorations locatives	17 547	17 069	478	1 434
	11 584 838 \$	2 650 887 \$	8 933 951 \$	9 186 356 \$

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 425 259 \$ (425 078 \$ en 2018) d'amortissement.

7. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Net	2018 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	691 517 \$	63 469 \$	213 495 \$
Programme Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	804 896 \$	691 517 \$	113 469 \$	263 495 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2019.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 150 026 \$ (150 997 \$ en 2018) d'amortissement.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

8. Engagements

- (a) L'Association a un bail pour l'immeuble de bureaux de Vancouver qui vient à échéance le 31 janvier 2021.

L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2021.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2020	295 016 \$
2021	88 888
2022	52 900
2023	52 900
2024	8 817
	498 521 \$

- (b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 435 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2019, des prêts totalisant 563 332 \$ ont été déboursés à partir de la réserve de fonds disponibles (note 3), et 167 567\$ ont été graciés. Cette année, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution permettant de dégager des fonds supplémentaires, à concurrence de 800 000 \$, pour le financement d'installations de collecte d'un futur programme provincial dont la date de lancement n'a pas encore été fixée.
- (c) De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 760 538 \$ (1 101 617 \$ en 2018) en 2020.
- (d) Au cours de l'exercice, l'association a signé une offre d'achat pour un terrain en copropriété, terrain qui sera utilisé comme futur espace de bureaux, pour un montant de 5 655 091 \$. Ce lot est en cours de construction et la date prévue d'achèvement se situe entre le 1er septembre 2020 et le 31 janvier 2021. Les dépôts versés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1 696 527 \$ et ont été enregistrés comme frais payés d'avance. Le solde du prix d'achat, 3 958 564 \$, est exigible à la date d'achèvement sous réserve des termes et conditions de l'offre d'achat.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

9. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2019.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 3). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

9. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 5), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2019, l'encaisse et des débiteurs de 344 593 \$ US et 47 881 \$ US (217 748 \$ US et 88 600 \$ US en 2018) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 10 698 \$ US (35 890 \$ US en 2018) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

10. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2019 a été tiré des états financiers non audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	(Non audité)	
Situation financière		
Actif total	1 649 413 \$	1 260 856 \$
Passif total	203 322	231 770
Avoir net	1 446 091	1 029 086
	1 649 413 \$	1 260 856 \$
Résultats		
Revenus totaux	2 044 755 \$	1 965 708 \$
Total des charges	1 583 974	1 440 115
Excédent des revenus	460 781 \$	525 593 \$
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement et augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	446 699 \$	525 632 \$
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement	-	-

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

11. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 10). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 12 422 \$ à recevoir de PCA PSI (13 785 \$ en 2018) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2020.

L'Association a facturé un montant de 107 155 \$ (101 993 \$ en 2018) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

12. Éventualités

En application du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, l'Association a accumulé des pénalités estimées à 1 927 662\$ pour les exercices de 2015 à 2018. Le 4 novembre 2019, le gouvernement du Québec a modifié le règlement et a, à ce titre, annulé les pénalités accumulées au cours des années précédentes. Ainsi, l'Association a renversé les pénalités précédemment provisionnées dans les états financiers et les a comptabilisées comme une réduction des frais de fonctionnement pour l'année en cours de 1 927 662\$. Par ailleurs, l'Association n'a accumulé aucune pénalité pour l'exercice 2019.

Le règlement modifié a différé le calcul des potentielles pénalités liées aux objectifs de récupération non atteints des produits à l'exercice 2020 et aux exercices suivants.

13. Évènements subséquents

En janvier 2020, à la suite à la fin de l'exercice 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé a classifié l'épidémie de la COVID-19 comme une urgence de santé publique. Cette pandémie a engendré une incertitude économique accrue qui a conduit à la volatilité des marchés internationaux et a perturbé les opérations commerciales dans le monde entier. La principale source de revenus de l'Association repose sur les frais de gestion environnementale perçus par les membres lors de la vente de produits des programmes approuvés, ces revenus sont tributaires des activités commerciales courantes des membres. De plus, les dépenses de fonctionnement de l'Association sont largement compromises par les coûts de collecte, de transport et de traitement des produits des programmes, ces derniers étant retournés à l'Association pour être recyclés et éliminés de manière responsable. A la date du rapport de l'auditeur indépendant, l'Association n'a pas été en mesure de déterminer l'impact de la pandémie sur ces revenus, ces dépenses et ces opérations futures.